



Communiqué de presse

Paris, le 6 septembre 2019

Une personne sur dix est couverte par les minima sociaux

Fin 2017, 4,22 millions de personnes sont allocataires d'un minimum social. En incluant les conjoints et les enfants à charge, 7 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux, soit 11 % de la population. Le nombre d'allocataires est stable en 2017 (+0,1 % en un an), alors qu'en 2016 il avait diminué pour la première fois depuis la crise de 2008 (-1,3 %). En particulier, la baisse des effectifs du RSA est bien moindre en 2017 (-0,5 %) qu'en 2016 (-4,3 %). Au total, 26,5 milliards d'euros sont versés au titre des minima sociaux en 2017 (1,2 % du PIB). Ces dépenses sont stables par rapport à 2016 (+0,2 %).

En 2016, 8,8 millions de personnes sont pauvres monétairement au sens statistique du terme. Cela signifie que leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 026 euros par mois. Les prestations sociales non contributives représentent au total 42 % du revenu disponible de ces ménages pauvres (14 % de minima sociaux, 14 % d'aides au logement, 11 % de prestations familiales et 3 % de prime d'activité). Elles augmentent le niveau de vie des personnes pauvres de 345 euros par mois en moyenne. Jointes à la fiscalité directe, elles diminuent le taux de pauvreté de 8,2 points: 14,0 % de la population métropolitaine est pauvre, contre 22,2 % si ces prestations et les impôts directs n'existaient pas.

Deux tiers des bénéficiaires du RSA sont pauvres en conditions de vie*, contre 12 % de l'ensemble de la population. Deux sur cinq déclarent ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande, du poisson, ou l'équivalent en apport protéiné tous les deux jours, contre 7 % de l'ensemble de la population. Un quart des bénéficiaires du RSA ne disposent pas de leur propre logement ordinaire et un quart vivent dans un logement surpeuplé.

Un quart des bénéficiaires du RSA sortent des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante, la moitié d'entre eux pour au moins cinq ans. Nombreux sont ceux faisant des allers-retours dans les minima sociaux. Deux bénéficiaires du RSA sur cinq fin 2017 ont eu, au cours des dix années précédentes, au moins deux passages distincts par les minima sociaux : ils ont été au moins une fois présents dans les minima sociaux, en sont sortis, puis y sont revenus. Le taux de sortie des minima sociaux d'une fin d'année à la suivante est beaucoup plus faible (5 %) pour les allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), signe de leurs difficultés spécifiques d'insertion.

Fin 2017, 2,1 millions de bénéficiaires du RSA sont concernés par les « droits et devoirs » associés à cette prestation. 83 % ont été orientés par leur conseil départemental vers un organisme d'accompagnement mais seulement 50 % de ceux ayant moins de 6 mois d'ancienneté dans le RSA. 44 % des personnes orientées l'ont été vers Pôle emploi.

*Le taux de pauvreté en conditions de vie aborde la notion de pauvreté à travers les privations et difficultés ressenties par les ménages.

À propos de l'ouvrage :

L'ouvrage « Minima sociaux et prestations sociales » publié chaque année par la DREES rassemble les dernières données disponibles sur les dispositifs de redistribution destinés aux ménages les plus modestes. Ces données permettent d'évaluer la place et les effets de chaque dispositif dans la redistribution et de comparer la situation des personnes aux revenus modestes par rapport à l'ensemble de la population. Des fiches d'analyses décrivent les caractéristiques des bénéficiaires de minima sociaux (conditions de vie et de logement, couverture complémentaire santé, état de santé, emploi, niveau de vie et revenu imposable), ainsi que leurs trajectoires dans les prestations sociales et l'accompagnement dont ils bénéficient. L'édition 2019 s'enrichit notamment de fiches nouvelles portant sur la couverture par les aides au logement des dépenses de logement, sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par Pôle emploi et sur le chèque énergie.

Cet ouvrage mobilise des données provenant des organismes gérant ces prestations, notamment la Caisse nationale des allocations familiales, la Mutualité sociale agricole et Pôle emploi, mais aussi d'enquêtes structurelles de l'Insee, d'enquêtes ponctuelles menées par la DREES, et du panel de bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS).

Téléchargez l'ouvrage :

« [Minima sociaux et prestations sociales - édition 2019](#) »,
sous la direction de Pierre-Yves Cabannes et Lucile Richet-Mastain, coordonné par Mathieu Calvo.
Collection *Panoramas de la DREES-social*, septembre 2019.

CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97